



Ekinops annonce le transfert de son contrat de liquidité auprès de Portzamparc (Groupe BNP Paribas)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PARIS, le 16 mars 2026 - Ekinops (Euronext Paris - FR0011466069 - EKI), leader européen de solutions de réseaux optiques et de connectivité sécurisée destinées aux opérateurs de services, aux entreprises et aux organisations publiques, annonce avoir confié à Portzamparc (Groupe BNP Paribas), à compter du 16 mars 2026, et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires.

Ce contrat a été établi dans le cadre de la réglementation en vigueur, et en particulier de la Décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021. Il est conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI).

Ce contrat a pour objet l'animation par Portzamparc (Groupe BNP Paribas) de l'action Ekinops sur le marché Euronext Paris.

Le 13 mars 2026 au soir, date de résiliation du précédent contrat de liquidité, conclu avec la société Gilbert Dupont le 2 mai 2013, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 31 355 actions Ekinops
- 40 222,62 euros

Il est rappelé que lors du dernier bilan semestriel au 31 décembre 2025, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 29 824 actions Ekinops
- 40 580,39 euros

Lors de la mise en place du contrat initial le 2 mai 2013, les moyens suivants figuraient au compte du contrat de liquidité :

- Aucune action Ekinops
- 100 000 euros

Il est rappelé qu'il a été procédé à un apport complémentaire de 150 000€ en date du 1er avril 2021.

Les moyens affectés à la mise en œuvre du nouveau contrat sont de :

- 31 355 actions Ekinops
- 40 222,62 euros

Ce nouveau contrat pourra être suspendu :

- Dans les cas prévus à l'article 5 du chapitre II de la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021 ;
- Si Ekinops ne dispose plus d'autorisation de rachat de ses propres actions ou si le cours du titre ne se situe plus dans les fourchettes d'intervention ;
- Ou, à la demande d'Ekinops, sous sa responsabilité.

Par ailleurs, le contrat pourra être résilié par Ekinops à tout moment et sans préavis, ou par Portzamparc (Groupe BNP Paribas) avec un préavis d'un mois.

Contact EKinops
contact@ekinops.com

Contact INVESTISSEURS
Mathieu Omnes
Relation investisseurs
Tél. : +33 (0)1 53 67 36 92
momnes@actus.fr

Contact PRESSE
Amaury Dugast
Relation presse
Tél. : +33 (0)1 53 67 36 74
adugast@actus.fr

À propos d'Ekinops

Ekinops est un leader européen de solutions de réseaux optiques et de connectivité sécurisée destinées aux opérateurs de services, aux entreprises et aux organisations publiques à travers le monde.

Ekinops conçoit, développe et fabrique des solutions haute performance intégrant des logiciels de pointe, utilisées pour fournir une connectivité à très haut débit et des services managés dans plus de 70 pays à l'échelle mondiale.

Ekinops est un acteur de référence dans les domaines suivants :

- Les réseaux optiques cohérents avancés pour toutes les applications d'interconnexion métropolitaines, régionales, longue distance et de centres de données ;
- Les solutions de connectivité sécurisée pour les entreprises, allant des équipements de routage voix et données aux capacités Secure Access Service Edge (SASE), incluant le ZTNA, le SD WAN et le SSE.

Ekinops opère à l'échelle mondiale et est cotée sur Euronext Paris (FR0011466069 – EKI).

Plus d'informations sur www.ekinops.com